



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi

Direction générale de la Santé

Situation en France :
Choléra : p. 137.

Le point sur la listériose : p. 137-138.

Maladies d'origine alimentaire :
p. 138-139.

N°35/1986

8 septembre 1986

SITUATION EN FRANCE

7 cas de choléra ont été déclarés au mois d'août 1986 :

— un cas importé est survenu chez un Algérien souffrant d'une insuffisance rénale chronique, hospitalisé le 2 août en Seine-Saint-Denis, au retour d'un séjour à Tlemcen (Algérie). La souche de vibriens a été isolée d'une hémoculture, et non des selles. Il s'agit d'un *Vibrio cholerae ogawa*. L'évolution clinique a été favorable;

— 4 cas sont survenus à Toulouse dans la même famille d'origine algérienne :

le premier cas (cas n° 1) est importé et s'est produit chez une femme rentrant d'Algérie après un séjour à Hajdoud-Tibaza près d'Alger. Elle a été hospitalisée le 21 août 1986. Les trois autres cas sont secondaires, vivant dans le même foyer que le cas n° 1 : il s'agit de la mère (cas n° 2), du mari (cas n° 3) et de la fille (cas n° 4). Le cas n° 2 a été hospitalisé dès le 19 août, les cas n° 3 et 4 le 21 août. Pour les trois cas secondaires, il n'a pas été possible de déterminer si la contamination a été interhumaine ou par l'intermédiaire d'aliments rapportés d'Algérie par le cas n° 1.

Dans les quatre cas il s'agit de *Vibrio eltor ogawa*. L'évolution clinique est favorable pour les quatre personnes.

Un cas a été hospitalisé à Clermont-Ferrand. Il s'agit d'un enfant de 2 ans d'origine algérienne dont la maladie s'est déclarée au retour

de vacances dans son pays d'origine. La souche isolée dans les selles est un *Vibrio eltor ogawa*.

Le tableau clinique s'est présenté sous forme de diarrhée profuse accompagnée de déshydratation mineure évoluant très favorablement, l'enfant rentrant dans sa famille quelques jours plus tard. Un homme d'une soixantaine d'années d'origine française vivant dans les Bouches-du-Rhône et n'étant jamais sorti de France aurait présenté au décours d'une intervention pour infarctus mésentérique avec hémicolectomie, une hémoculture positive à vibriens.

Le diagnostic biologique n'est pas encore confirmé par le Centre de référence et l'enquête épidémiologique est en cours (des précisions seront données ultérieurement).

Dans les premiers jours de septembre, 3 cas de choléra ont été déclarés à Paris :

— 2 cas sont survenus dans une même famille d'origine algérienne ayant séjourné pendant les vacances dans la région de Mascara en Algérie. Le retour a eu lieu le 30 août;

— le troisième cas est aussi survenu chez un enfant d'origine algérienne.

Pour ces trois derniers cas les enquêtes épidémiologiques sont en cours et des informations complémentaires seront données dans le prochain B.E.H.

LE POINT SUR...

RAPPORT DU CENTRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE DE LA LISTÉRIOSE

Pr COURTIEU — Nantes

LA LISTÉRIOSE HUMAINE EN 1985

Sur les 243 souches de *Listeria monocytogenes* correspondant à 240 cas, que nous avons reçues en 1985, 25 sont des souches isolées en 1984. Nous avons reçu en 1985 les souches correspondant à 215 cas contre 118 en 1984, soit une augmentation de 83 %. Malgré cette progression, le nombre de 215 cas répertoriés est loin de représenter ou même d'approcher la totalité des cas de listériose survenant en France. L'enquête du Laboratoire national de la santé portant sur les hôpitaux publics l'avait estimé à près de 600 cas pour l'année 1984. L'analyse que nous ferons ici ne peut avoir qu'une valeur indicative, puisque nous ne recevons pour l'instant qu'un tiers environ des souches en cause dans la pathologie humaine. Nous disposons de renseignements incomplets sur les cas que nous traitons. Nous étudierons plus particulièrement

ici les souches correspondant aux cas de listériose humaine survenus en 1985.

Répartition des espèces et des sérovars

Les souches reçues en 1985 correspondent à 215 cas de listériose humaine. Elles appartiennent toutes à l'espèce *Listeria monocytogenes*. La répartition des sérovars est la suivante :

1/2 a	: 28 (13,02 %)
1/2 b	: 42 (19,53 %)
1/2 c	: 3 (1,40 %)
4 b	: 140 (65,12 %)
4	: 2 (0,93 %)

Ces chiffres ne sont pas très éloignés de ceux que nous avons retrouvés en 1984 (13,5 % de 1/2 a, 11 % de 1/2 b et 72 % de 4 b). Il faut noter toutefois l'apparition du sérovar 1/2 c dans trois cas et la prédominance du sérovar 1/2 b sur le sérovar 1/2 a.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SOUCHES REÇUES

Les souches reçues au Centre provenaient de 17 régions de France. Leur nombre et la répartition des sérovars par région sont indiqués dans le tableau I et la figure 5. Quatre régions (Rhône-Alpes, Île-de-France, Alsace et Pays de la Loire) fournissent plus de la moitié des souches reçues (140 souches). Il est difficile de dire s'il s'agit de régions où l'on note une réelle recrudescence de la listériose ou simplement s'il s'agit d'une meilleure sensibilisation des biologistes qui nous adressent plus régulièrement des souches.

Toutefois, en ce qui nous concerne, nous avons dans notre laboratoire hospitalier isolé nettement plus de *Listeria* en 1985 qu'en 1984 (18 contre 3). Il est à noter que dans la région Rhône-Alpes, il a été isolé nettement plus de souches appartenant au sérovar 1/2 a qu'au 1/2 b. En effet, le sérovar 1/2 a a été retrouvé 11 fois contre 3 fois